

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI

LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES (SDE), LE SCÉNARIO RETENU POUR NOTRE TERRITOIRE POUR AGIR FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Saint-Lô Agglo s'est engagée dans une démarche ambitieuse de transition énergétique au travers de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et de la labellisation régionale « Territoire 100% EnR » en 2040. L'objectif est de repenser la production et la consommation énergétique pour tendre vers l'objectif 100% énergies renouvelables en 2040.



Pour doter le territoire d'une stratégie et d'une feuille de route énergétique, un travail a été engagé pour élaborer un schéma directeur des énergies (SDE) qui permet de définir les orientations et les objectifs du territoire.

Un travail de concertation et de co-construction

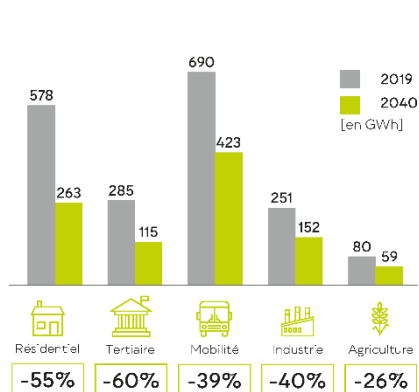
Un travail, accompagné par le cabinet conseil en énergie durable, Excenci, a été mené sur deux ans avec un diagnostic énergétique du territoire qui a servi de base aux ateliers de concertation qui ont mobilisé l'ensemble des élus, partenaires, institutionnels, acteurs de l'énergie, entreprises locales, associations et citoyens. Les ateliers ont permis l'écriture d'un scénario identifiant les différents leviers à actionner

Le schéma directeur des énergies de Saint-Lô Agglo, une feuille de route pour tous pour participer à la transition écologique du territoire

Le scénario retenu permet :

- **d'atteindre l'objectif de baisse de 50% de la consommation** d'énergie par rapport à 2010 en 2040, à savoir passer de 2 000 GWh à 1 000 GWh,
- **de couvrir 67% de la consommation énergétique en énergies renouvelables** en 2040 c'est-à-dire produire 670 GWh. L'objectif de base de couvrir 100% de la consommation n'est pas atteignable avec le scénario qui se veut réalisable.

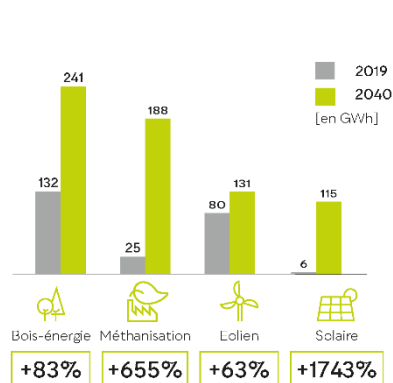
Les 5 secteurs retenus pour la baisse de la consommation énergétique



Le schéma directeur des énergies identifie des leviers de baisse de la consommation dans :

- **le secteur résidentiel** avec notamment la poursuite de la rénovation énergétique (isolation et géothermie) des logements privés, sociaux et collectifs et l'accompagnement technique et financier et le développement des écogestes,
- **le secteur tertiaire** avec la rénovation énergétique des bureaux, commerces et bâtiments publics et le développement de la sobriété énergétique,
- **la mobilité** avec le développement du télétravail, du covoiturage, de l'autopartage, des mobilités douces et des bornes de recharge électrique,
- **le secteur industriel avec le développement du management de l'énergie pour optimiser les process et étudier le potentiel de récupération de chaleur,**
- **l'agriculture.**

Les 4 énergies renouvelables à développer sur le territoire



Le schéma directeur des énergies identifie des potentiels de production d'énergie renouvelable pour :

- **du bois énergie** avec le développement des haies et leur exploitation au travers des plans de gestion des haies et le développement de réseaux de chaleur bois énergie,
- **la méthanisation** avec la création de petits méthaniseurs en injection à la ferme et la possibilité d'un méthaniseur territorial,
- **l'éolien** avec la densification du parc existant sans nouveau parc et le développement de l'éolien résidentiel,
- **le solaire** avec l'installation de panneaux photovoltaïque sur les toitures, d'ombrières sur les parkings, de trackers solaires dans les exploitations agricoles et les entreprises

Permettre à tous les acteurs de participer à la transition écologique du territoire

Une fois voté, une restitution complète du scénario retenu pour le schéma directeur des énergies sera proposée à tous les acteurs du territoire : habitants, élus, chefs d'entreprises, commerçants, artisans, agriculteurs, institutionnels, associations...

Elle aura pour objectif de permettre à chacun de connaître les leviers de baisse de consommation et d'augmentation de production des énergies renouvelables.

Le schéma directeur des énergies sera **une aide à la décision pour tous les acteurs** qui veulent **s'engager et agir face aux changements climatiques pour notre territoire.**

Exemple d'actions ou projets de Saint-Lô Agglo confortés par le schéma directeur des énergies

Baisse de la consommation

- **Les Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**
Lancées en 2020, elles accompagnent techniquement et financièrement la rénovation énergétique des logements sur le territoire



- **Le développement des mobilités douces** avec les services Slam Mobilités : TAD, covoiturage, bus, transports scolaire et location de vélos à assistance électrique et le développement des aménagements cyclables réalisés et à venir

Production d'énergies renouvelables

- **Le Plan de renforcement du bocage** qui permet l'accompagnement technique et le financement de la ressource bois énergie au travers des haies
- **Les projets d'amélioration des chaufferies appartenant à l'Agglo et de création de panneaux photovoltaïques**
-

Le schéma directeur des énergies sera une aide à la décision pour les élus dans les actions à mettre en œuvre pour le territoire.

En cofinancement avec :



LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE OUEST NORMANDIE

L'un des axes forts du projet de territoire de Saint-Lô Agglo est « d'attirer de nouveaux actifs ». Cela implique d'avoir un tissu économique dynamique et pérenne.

La convention de partenariat signée entre Saint-Lô Agglo et la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie affirme **leur volonté commune de coordonner leurs actions et dispositifs en matière de développement économique et de mutualiser certaines actions.**

Ce partenariat **renforce l'efficacité des actions mises en place pour créer les conditions favorables à la création, au développement et à l'adaptation des entreprises** aux évolutions de la société dans les différents domaines qui les concernent. L'enjeu est de **favoriser la connaissance des dispositifs et aides à destination des entreprises** et **d'animer la vie économique** et ainsi contribuer à la pérennité du tissu économique du territoire.

Rappel des orientations stratégiques du schéma de développement économique et d'urbanisme commercial

6 axes du développement économique :

- Axe 1 : L'attractivité résidentielle
- Axe 2 : Les mobilités sur et autour du territoire
- Axe 3 : L'appui au recrutement et le service aux entreprises
- Axe 4 : Les filières économiques
- Axe 5 : Le commerce et ses évolutions
- Axe 6 : Le foncier économique repensé

Les 3 grands domaines de la convention partenariale

- ✓ **La coopération et l'interconnaissance** des projets structurants et des dispositifs d'accompagnement
Il s'agit de développer les échanges d'informations et de connaissance des projets et des dispositifs, de favoriser la diffusion de l'information et de collaborer à la mise en place de documents ou d'événements communs.

Exemples d'actions :

- *Le partage de l'agenda des animations à destination des entreprises,*
- *L'élaboration d'une lettre commune d'actualité économique,*
- *L'organisation d'une rencontre annuelle des deux structures de connaissance des dispositifs et aides aux entreprises.*

- ✓ **Le renforcement de l'accompagnement individuel des projets des entreprises**
Il s'agit de développer l'accompagnement commun :
 - dans les différentes phases de vie d'une entreprise,
 - lors de l'implantation,
 - pour répondre au besoin de développement de l'activité et particulièrement à l'international,
 - en matière de développement durable et de RSE,
 - dans la montée en compétences des chefs d'entreprise et de leurs salariés,
 - aux projets innovants.

Exemples d'actions :

- *La boutique test*
- *L'intégration du comité de sélection de l'association ILÔ21*

✓ **L'animation économique du territoire à destination des entreprises**

Il s'agit de coorganiser des actions de sensibilisation et des rencontres sur les thématiques liées aux transitions : RSE, transition écologique, innovation, RH, numérique, financement et sur les enjeux de création, reprise et transmission d'entreprise et d'intervenir au sein du guichet d'information et d'orientation pour les entreprises : le comptoir des pros.

Exemples d'actions :

- *Co-organisation d'un salon de la création d'entreprise*
- *Organisation d'une conférence sur les transitions (2^{ème} semestre 2024)*
- *Sensibilisation à la gestion des biodéchets et aux circuits courts*

Une convention partenariale 2024-2026

Les services de Saint-Lô Agglo et de la CCI Ouest Normandie se rencontreront régulièrement pour échanger des informations, s'informer mutuellement sur leurs dispositifs respectifs et coconstruire leurs actions communes

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Corinne Descours

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

corinne.descours@saint-lo-agglo.fr

[\[Espace presse\]](#) saint-lo-agglo.fr    